

**Commune de ROBIAC-ROCHESSADOULE**  
**Services Extrascolaires**  
**Inscription Année Scolaire 2024-2025**

**Enfant**

Nom		Prénom		Classe :
Adresse				
Rue :				
Code Postal		Ville		

**Personne qui détient l'autorité parentale**

Nom		Prénom	
Qualité			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Tel:	Mobile :	Email :	@

**Autre personne ayant autorité parentale**

Nom		Prénom	
Qualité			
Adresse			
CP		Ville	
Tel:	Mobile :	Email :	@

**Personnes autorisées à prendre l'enfant**

Mère <sup>(1)</sup>	Oui	Non	Père <sup>(1)</sup>	Oui	Non
---------------------	-----	-----	---------------------	-----	-----

Nom		Prénom	
Nom		Prénom	
Nom		Prénom	

**Personnes à contacter en cas d'urgence**

Nom		Prénom	
①		Mobile	
Nom		Prénom	
①		Mobile	

N° Téléphone des services :

Documents fournis<sup>(2)</sup> : Attestation d'assurance [OUI/NON], CAF [OUI/NON]

Inscription Validée : Oui / Non

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile

<sup>(2)</sup> Obligatoires pour valider l'inscription. Conserver 1 exemplaire au dossier.

La signature du présent document et le paiement de l'adhésion autorise l'accès aux services extrascolaires de la commune de Robiac-Rochessadoules, c'est à dire :

- Garderie.
- Cantine.

Chaque service est régi par un règlement intérieur.  
Il est important que vous preniez connaissance des ceux-ci et que vous les expliquiez à votre enfant.

Pour l'année ~~2024~~ 2025, le montant de l'adhésion est fixé à :

- Cantine : 10 € habitants de la commune.
- Garderie : 10 € habitants de la commune.

Service(s) Choisi(s):

Cantine | Garderie |

**Documents à fournir : attestation CAF (quotient familial) ou avis d'imposition 2023**

Cachet de la mairie

Mme/M \_\_\_\_\_

A Robiac-Rochessadoules

Le



# FICHE SANITAIRE de LIAISON

## L'enfant

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Garçon  Fille

## Vaccinations

Vaccins Obligatoires	Oui	Non	Date Dernier Rappel	Vaccins Recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Pneumocoque	
Ou Tetracocq				BCG	

Si votre enfant n'est pas immunisé par le ou les vaccins obligatoires, vous devez posséder un certificat médical de contre-indication, si tel est le cas cochez la case ci-dessous.

Je reconnais que mon enfant n'est pas immunisé par le ou les vaccins obligatoires ci-dessus et je déclare posséder un certificat médical de contre-indication

## Maladies subies (Rayer les mentions inutiles)

Rubéole Oui / Non	Varicelle Oui / Non	Angine Oui / Non	Rhumatisme articulaire aigu Oui / Non	Scarlatine Oui / Non
Coqueluche Oui / Non	Otite Oui / Non	Rougeole Oui / Non	Oreillons Oui / Non	Asthme Oui / Non

## Allergies (Cochez)

Médicamenteuses Précisez

Alimentaires Précisez

Autres Précisez : .....

P.A.I en cours (Cochez)

Autres difficultés de santé (Précisez les précautions à prendre):

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à remplir obligatoirement)

L'enfant porte-t-il :

des lentilles : Oui / Non

des lunettes : Oui / Non

des prothèses auditives : Oui / Non

des prothèses dentaires : Oui / Non

## RESPONSABLE de l'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Téléphone

Fixe : ..... Mobile : ..... Travail : .....

Je, soussigné(e), ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute mise à jour.

Date : ..... Signature

# COMMUNE DE ROBIAC-ROCHESSADOULE

## GARDERIE

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Article 1 : Situation

La garderie scolaire de la commune de Robiac-Rochessadoules fonctionne sur l'école communale située à La Valette.

#### Article 2 : Horaires

La garderie fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

Jour	Matin	Soir
Tous les jours	7h30 -Heure d'ouverture des portes de l'école	Heure de sortie des classes - 18h

#### Article 3 : Prise en charge

La prise en charge sera effectuée par le personnel de la garderie.

Les enfants seront obligatoirement accompagnés d'une personne identifiée lors de l'inscription.

#### Article 4 : Petit déjeuner, Goûter

Le petit déjeuner n'est pas autorisé.

Le goûter est autorisé *et sera fourni par les parents*

#### Article 5 : Sortie de la garderie

Une personne identifiée lors de l'inscription vient chercher l'enfant pendant les horaires d'ouverture de la garderie.

#### Article 6 : Discipline

La garderie est un service que la Commune propose aux familles. Les enfants doivent respecter les règles élémentaires de savoir-vivre en communauté et en particulier :

- ne pas dégrader le matériel et les locaux.
- respecter le personnel et se conformer à ses instructions.
- ne pas être violent avec ses camarades.
- ne pas apporter des objets personnels qui présentent un caractère à risque.

En outre, le règlement de l'école s'applique à la garderie.

En cas de manquement caractérisé d'un enfant au règlement intérieur et/ou aux règles précitées et suivant la gravité, le conseil de surveillance de la garderie pourra prendre des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'éviction temporaire ou définitive.

#### Article 7 : Conditions d'inscription et d'accès

L'accès sera réservé aux enfants inscrits.

Les enfants non inscrits seront exceptionnellement acceptés sur présentation d'une justification.

#### Article 8 : Tarifs

Les tarifs de la garderie seront proposés par la commission municipale « vie scolaire ».

Pour l'année scolaire 2024-2025, seule une adhésion au service communal de garderie est demandée. Il n'y a pas de tarif horaire journalier.

Le montant de la cotisation est fixé, par enfant, à 10 €.

#### Article 9 : Dépassement Horaire de Fin de journée

La fin de journée s'entend à 18h.

Un risque de retard en fin de journée pour prendre un enfant devra faire l'objet d'une information auprès de la garderie. Sans information, un forfait de 3 € sera appliqué.

3 retards, justifiés ou non, dans le mois, entraîneront l'exclusion de l'enfant pour le reste de l'année scolaire à partir du mois suivant.

#### Article 10 : Paiement

Le paiement sera effectué en mairie lors de l'inscription.

Les remboursements ne sont pas possibles.

#### Article 11 : Assurance

Une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle de l'enfant pour activités extra scolaires est obligatoire. Une copie sera demandée à l'inscription.

### Article 12 : Urgence

En cas d'accident, le personnel doit prévenir au moins 1 personne qui détient l'autorité parentale et si besoin les services de secours.

### Article 13 : Validité

Le présent règlement intérieur sera signé par au moins 1 personne qui détient l'autorité parentale et sera connu de toutes les personnes autorisées à déposer ou prendre l'enfant à la garderie. Le présent règlement sera expliqué à l'enfant.

### Article 14 : Modification

Le présent règlement intérieur est modifiable par la commission extra-municipale en charge de la vie scolaire à tout moment de l'année scolaire.

Dans tous les cas, une révision sera effectuée avant la rentrée de septembre.

### Article 15 : Contact Garderie

Numéro de téléphone garderie : 04 66 25 05 09

### Article 16 : Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance sera composé des membres de la commission extra-municipale en charge de la vie scolaire et du directeur, ou à défaut du représentant, de l'organisme en charge de la garderie.

Fait à Robiac-Rochessadoule,

Le 15 juillet 2024

Pour le Maire, le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires



**Commune de ROBIAC – ROCHESSADOULE**  
**Cantine**  
**Règlement Intérieur**

## **Préambule**

La cantine de l'école communale de Robiac Rochessadoules poursuit un double but :

- Donner un repas identique aux enfants
- Éduquer aux goûts et saveurs

Il en découle que le temps du repas est un temps éducatif et d'apprentissage de la vie en collectivité. Le respect du personnel, des locaux, de la nourriture est impératif à commencer par le présent règlement tant par les enfants que par les parents.

## **1 – Situation**

La cantine scolaire est située dans l'enceinte de l'école de La Valette.

## **2 – Condition d'accès**

La cantine scolaire est un service communal réservé aux enfants qui fréquentent l'école de la commune de Robiac-Rochessadoules. Pour bénéficier des services de la cantine, une inscription préalable est demandée.

Lors de l'inscription, il vous sera demandé :

- De compléter la fiche d'inscription.
- Le carnet de vaccination à jour.
- L'assurance de responsabilité civile
- De compléter la fiche sanitaire de liaison
- De prendre connaissance du présent règlement et le signer.

Le nombre de place est limité à 44. Les places seront attribuées en respectant l'ordre chronologique d'inscription.

## **3 – Fonctionnement**

Les repas sont fournis par un prestataire : EHPAD Les Jardins de la Cèze

Aucun repas personnel, sauf cas d'allergie (voir art 9), ne sera admis.

Les commandes doivent être adressées au prestataire le **mercredi** qui précède la semaine à livrer.

En conséquence, les inscriptions et les choix éventuels pour les repas de la semaine doivent être retournés au plus tard le mercredi matin de la semaine précédente accompagnés du paiement correspondant au nombre de repas commandé.

Le prestataire fournira un repas correspondant à la commande. Tout repas commandé sera facturé.

## **4 – Modalités Pratiques**

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école.

Les fiches de commande de repas sont à retirer soit à la mairie soit directement en ligne sur le logiciel « mon espace famille » puis seront retournées à l'école au plus tard mercredi matin.

Les parents ne peuvent pas laisser leur(s) enfant(s) sans avoir fait un dossier d'inscription, ni laisser leur(s) enfant(s) avec un repas individuel (sauf PAI) faute de quoi ils se verront facturés le tarif du service (coût de revient du repas pour la commune du traiteur pour 2024-2025 soit 7€).

## **5 – Tarifs**

L'inscription aux services de cantine scolaire est fixée, par enfant, à 10 €. Il ne sera pas accordé d'inscription autre que celles précitées.

Le prix du repas varie en fonction du coefficient familial (qui sera fourni à la mairie tous les mois) si la commande est passée avant le mercredi midi.

Les repas ne seront remboursés que si un arrêt maladie d'une semaine minimum est fourni. (Prévenir dès le début de la semaine afin d'annuler la livraison des repas).

## **6 – Discipline**

La cantine est un service que la Commune propose aux familles. Les responsables s'engagent en signant le règlement intérieur à ce que les enfants respectent les règles élémentaires de savoir-vivre en communauté et en particulier :

- ne pas dégrader le matériel et les locaux.
- respecter le personnel et se conformer à ses instructions.
- ne pas être violent avec ses camarades.
- ne pas apporter des objets personnels qui présentent un caractère à risque.
- avoir du respect pour la nourriture.
- ne pas apporter de repas personnel.

En cas de manquement caractérisé d'un enfant au règlement intérieur et/ou aux règles précitées et suivant la gravité, le conseil de surveillance des services scolaires communaux pourra prendre des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'éviction temporaire ou définitive sans compensation et le cas échéant faire l'objet d'un signalement aux services sociaux.

## **7 - Assurance**

Une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle de l'enfant pour activités extra scolaires est obligatoire. Une copie sera demandée à l'inscription.

## **8 - Urgence**

En cas d'accident, le personnel doit prévenir au moins 1 personne qui détient l'autorité parentale et si besoin les services de secours.

## **9 – Allergie**

Un enfant atteint d'allergie sera admis à la cantine dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Les documents sont à demander au directeur de l'école.  
Le montant facturé sera de 1€, si le repas est fourni par les parents.

## **10 - Validité**

Le présent règlement intérieur sera signé par au moins 1 personne qui détient l'autorité parentale et sera connu de toutes les personnes ayant autorité. Le présent règlement sera expliqué à l'enfant.

## **11 - Modification**

Le présent règlement intérieur est modifiable par la commission extra-municipale en charge de la vie scolaire à tout moment de l'année scolaire.  
Dans tous les cas, une révision annuelle sera effectuée au plus tard avant la fin de l'année scolaire.

## **12 - Contact**

Numéro de téléphone de la cantine : 04 66 25 05 09

## **13 - Composition du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance sera composé des membres de la commission extra-municipale en charge de la vie scolaire et d'un représentant des parents d'élèves.

Fait à Robiac-Rochessadoule le 15 juillet 2024  
Pour le Maire, le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires







Utiliser Mon Espace Famille et Mes Factures On Line

Pour les familles - Inscription Cantine

Table des matières

1. Créer un compte.....	2
Etape 1.1 : connectez-vous au portail de réservations .....	2
Etape 1.2 : création du compte .....	3
2. Réservations .....	5
Etape 2.1 Vue Période .....	6
Etape 2.2 Vue Agenda .....	7
Etape 2.3 Quelques remarques : .....	7
3. Mes factures .....	8
4. Mes actualités & Mes demandes .....	8
5. Contacts : .....	9



Comment faire pour...



## Utiliser Mon Espace Famille et Mes Factures On Line

A réception du mail envoyé par monespacefamille.fr, cliquez sur le lien du mail de ce type :

<https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/accueil/createAccount?activationCode=JZ58OJXVHE&email=mpersonnazjob@gmail.com>

### Etape 1.2 : création du compte

monespacefamille.fr

---

**Création de Compte**

**MAIRIE DE CASTELNAU DE GUERS**

Vous êtes sur le point de créer un compte pour accéder à l'espace famille afin de pouvoir recevoir des prestations affectées par votre commune.

Pour cela, vous devez renseigner un certain nombre de formalités pour le traitement de votre demande.

Un code de sécurité vous pourra être communiqué par email à l'adresse suivante.

**Nom de la famille \***

Cette information sera utilisée pour le nom de votre futur espace famille.

ESVLEMP

**Adresse e-mail \***

Ce sera sur cette page de connexion que vous recevrez votre code de sécurité.

mpersonnazjob@gmail.com

**Mot de passe \***

Vérifiez votre nom de famille et votre adresse e-mail, saisissez un mot de passe et confirmez le.

#### Adresse e-mail \*

Important : il s'agira de votre identifiant de connexion, conservez-le bien

mpersonnazjob@gmail.com

#### Mot de passe \*

\*\*\*\*\*

#### Confirmez votre mot de passe \*

\*\*\*\*\*

Faites suivant.



Comment faire pour...



## Utiliser Mon Espace Famille et Mes Factures On Line

monespacefamille.fr

Service Clients pour l'enfance



### Bonjour Marc,

Votre compte espace famille a bien été créé. Vous pouvez désormais accéder aux prestations proposées et effectuer des réservations.

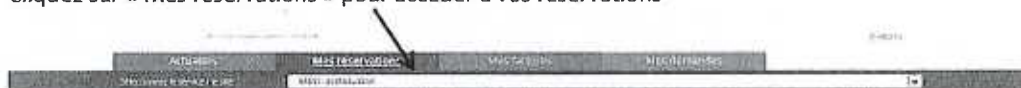
Accéder à mon espace famille

J'ai oublié mon mot de passe

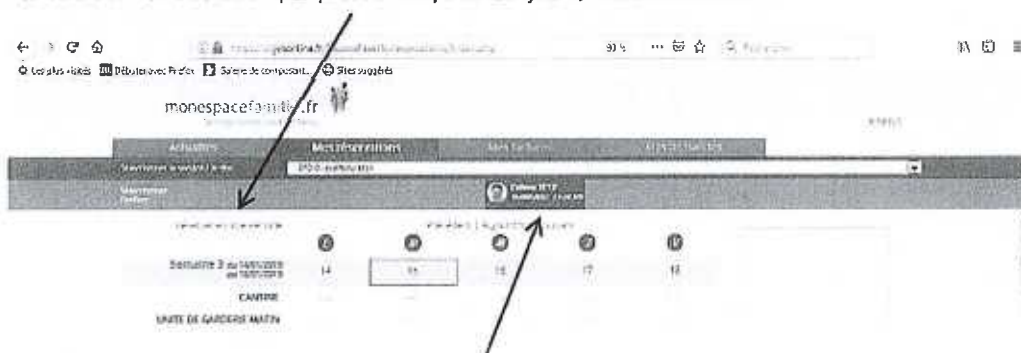
Vous n'avez plus qu'à cliquer sur Accéder à mon espace famille.

## 2. Réservations

Cliquez sur « Mes réservations » pour accéder à vos réservations



Vous êtes, par défaut, en mode « Vue Période ». Vous pouvez choisir le mode « Vue Agenda » pour effectuer des réservations par période de plusieurs jours, semaines ou mois.

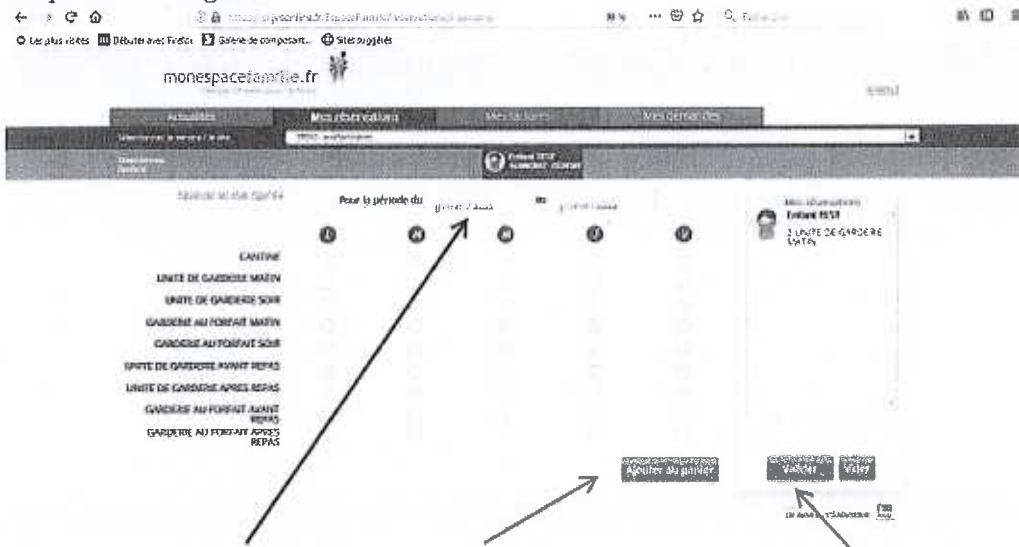


Si plusieurs de vos enfants sont inscrits, choisissez l'enfant concerné.



## Utiliser Mon Espace Famille et Mes Factures On Line

### Etape 2.2 Vue Agenda



Saisissez le début et la fin de période, puis ajoutez au panier, n'oubliez pas de valider votre panier.

### Etape 2.3 Quelques remarques :

- Ne pas oublier de sélectionner l'enfant concerné.
- Vous ne pouvez pas réserver des prestations hors des créneaux de temps prévu dans le règlement. (c'est important pour votre collectivité : elle commande les repas à l'avance, elle gère les planning des institutrices et des ATSEM, ... )
- Vous pouvez annuler vos demandes préalablement validées dans les créneaux de temps prévus dans le règlement, mais de la même façon vous ne pouvez pas dé-réserver hors des périodes définies par votre collectivité.

Produits	Délai de réservation	Délai de dé-réservation	Prix à l'unité	Prix si non prévu	Prix si absence injustifiée	Paiement à la réservation ( R ) ou à la consommation ( C )	Nbre Max de place
Cantine							
Garderie du matin							
Garderie du soir							



Comment faire pour...



## Utiliser Mon Espace Famille et Mes Factures On Line

### 5. Contacts :

Nom et Prénom : .....

Collectivité : .....

Adresse de collectivité : .....

.....

Horaire de collectivité : .....

Tel de collectivité : .....

@mail de collectivité : .....